



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1198

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 7 juillet 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 1198 pour des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement ainsi que les frais incidents.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1198 le 12 août 2014.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 20 août 2014

La greffière et directrice des services juridiques,

(s) Marie-Pier Pharand

**Marie-Pier Pharand
Avocate**